



Union interparlementaire
Pour la démocratie. Pour tous.



Parlement européen



THE SENATE

Session de Yaoundé de la Conférence parlementaire sur l'OMC

Yaoundé (Cameroun)
25 mars 2026

Organisée conjointement par l'Union interparlementaire et le Parlement européen avec le concours du Parlement du Cameroun, à l'occasion de la quatorzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM14)

Document final

Adopté le 25 mars 2026

Nous, législateurs réunis à Yaoundé pour la Conférence parlementaire sur l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à l'occasion de la 14^e Conférence ministérielle de l'OMC (CM14),

1. *réaffirmons* l'importance fondamentale d'un commerce international basé sur des règles en tant que moteur de la croissance inclusive, de la création d'emplois, de la réduction de la pauvreté et de la stabilité économique mondiale, et *soulignons* le rôle central de l'OMC à cet égard ;
2. *reconnaissons* que l'environnement économique, géopolitique et technologique mondial a profondément modifié le système commercial multilatéral ; *déplorons* la multiplication des politiques commerciales protectionnistes à travers le monde, notamment les politiques et pratiques non conformes aux règles du marché mises en œuvre par la Chine, qui entraînent une surcapacité et des distorsions du marché dans le système, ainsi que la décision des États-Unis d'Amérique d'imposer des droits de douane supplémentaires sur les importations en provenance de leurs partenaires commerciaux ; *soulignons* que les turbulences actuelles du commerce mondial engendrent une incertitude et des coûts économiques considérables à travers le monde, ce qui démontre clairement que des règles prévisibles, stables et équitables sont essentielles à la prospérité du commerce ; et, dans ce contexte, *mettons en avant* la nécessité urgente de restaurer la pertinence, la crédibilité et l'efficacité de l'OMC, et *reconnaissons* que les petites économies insulaires et celles confrontées à des contraintes géographiques sont exposées à des vulnérabilités structurelles particulières au sein du système commercial mondial et ont besoin d'une flexibilité adaptée dans la mise en œuvre des règles commerciales ;
3. *reconnaissons également* l'importance stratégique du transport maritime et de la navigation mondiale pour la stabilité du commerce international et *encourageons* les politiques visant à maintenir des voies de commerce maritimes ouvertes, sûres et efficaces ;
4. *reconnaissons également* que 72 % du commerce mondial est encore régi par les règles relatives au principe de la nation la plus favorisée, et *réaffirmons* ainsi que ce principe constitue une pierre angulaire du système commercial ; et *soulignons* que la prévisibilité reste la pierre angulaire du système commercial multilatéral, que les disciplines fondamentales de l'OMC continuent d'offrir une sécurité juridique essentielle aux gouvernements et aux entreprises du monde entier et que la préservation de ces disciplines fondamentales reste cruciale ;
5. *soulignons* que la CM14 est avant tout une conférence d'orientation stratégique et systémique appelée à fournir une direction politique claire et des mandats structurels pour l'action future de l'OMC dans un contexte où l'inaction éroderait davantage la confiance dans le système commercial multilatéral ;

6. *affirmons* que la réforme globale de l'OMC doit être la priorité centrale de la CM14 et du programme de travail post-CM14, afin de permettre à l'Organisation de restaurer la confiance dans le système, de garantir sa pertinence et de réagir efficacement aux défis du XXI^e siècle ; et *appelons* à l'approbation d'une feuille de route claire pour la réforme lors de la CM14, afin de garantir que la modernisation puisse être approuvée lors de la 15^e Conférence ministérielle ;

7. *appuyons* une réforme équilibrée et inclusive couvrant toutes les fonctions de l'OMC, notamment :

- la gouvernance, la transparence et les processus décisionnels,
- le développement et le traitement spécial et différencié (TSD),
- les questions liées à l'équité et à la garantie d'une égalité des chances,
- la capacité de l'OMC à faire face aux défis commerciaux contemporains ;

8. *saluons* le fait que l'OMC soit devenue une organisation véritablement mondiale comptant 166 Membres, *soulignons* que l'OMC est une organisation multilatérale unique en ce sens que chaque Membre y participe sur un pied d'égalité, qu'elle crée et applique des règles commerciales contraignantes entre ses Membres et qu'elle s'appuie sur un système de règlement des différends juridiquement contraignant ; *invitons* ses Membres à réfléchir à un processus décisionnel qui ne bloquerait pas les travaux de l'OMC ; et *insistons* sur le fait que l'OMC doit s'inspirer d'autres organisations internationales et adopter différentes approches dans son processus décisionnel, et qu'elle doit mener des discussions constructives sur la pratique du consensus et distinguer celui-ci de l'unanimité;

9. *reconnaissons* la nécessité de réfléchir aux conditions qui faciliteraient l'intégration des accords plurilatéraux dans l'architecture multilatérale de l'OMC, et *encourageons* la poursuite d'un dialogue inclusif, transparent et ouvert sur les initiatives plurilatérales, conformément au cadre multilatéral de l'OMC ; et *appelons* les Membres de l'OMC à réfléchir à un moyen de mettre en place un nouveau système dans lequel un seul Membre ou un groupe de Membres non participants ne puisse pas bloquer une coopération plus étroite dans le cadre d'une initiative plurilatérale, en particulier lorsque celle-ci repose sur le principe de la nation la plus favorisée et que les avantages qui en découlent s'appliquent donc à l'ensemble des Membres, et à établir sur cette base un mécanisme simple qui permettrait d'intégrer les accords en résultant dans la structure de l'OMC ;

10. *reconnaissons également* que les règles en matière de subventions ne permettent pas de limiter les interventions étatiques génératrices de distorsions, ce qui entraîne des tensions commerciales entre les Membres de l'OMC, l'affaiblissement de l'ordre fondé sur des règles et une course coûteuse aux subventions, en particulier pour les pays en développement, et *encourageons* les Membres de l'OMC à mener un dialogue ouvert et constructif afin de trouver des solutions durables ;

11. *réaffirmons* qu'un système de règlement des différends pleinement opérationnel, indépendant, contraignant et à deux niveaux est essentiel à la crédibilité et à l'efficacité de l'OMC ; et *saluons* le fait que 58 Membres de l'OMC (représentant près de 60 % du commerce mondial) aient adhéré à l'Arrangement multipartite concernant une procédure arbitrale d'appel provisoire (AMPA), à titre de mesure temporaire jusqu'à ce qu'un système de règlement des différends pleinement opérationnel soit à nouveau en place au sein de l'OMC ;

12. *invitons* donc les ministres à :

- s'investir dans un dialogue ministériel ciblé sur les défis systémiques auxquels est confronté le système commercial multilatéral,
- approuver un programme de travail clair, crédible et tourné vers l'avenir pour la réforme post-CM14,
- définir des étapes, des délais et des modalités pour évaluer les progrès accomplis,
- adhérer à l'AMPA pour démontrer leur engagement envers un système de règlement des différends équitable et efficace, poursuivre et intensifier les négociations sur la réforme du règlement des différends après la CM14, et établir une feuille de route avec un délai indicatif pour parvenir à une solution permanente ;

13. *réaffirmons* que l'Aide pour le commerce est un catalyseur essentiel qui permet aux pays en développement de s'intégrer plus efficacement dans le système commercial multilatéral, de diversifier leur économie et de renforcer leur résilience face aux chocs économiques mondiaux ;

14. *reconnaissons* le rôle essentiel des petites et moyennes entreprises (PME) dans le commerce mondial, et *appelons* l'OMC à prendre des initiatives visant à alléger les charges administratives, à simplifier les procédures douanières et à améliorer l'accès des PME aux marchés mondiaux;

15. *soulignons*, à cet égard, la nécessité de renforcer les questions liées au développement parmi les priorités de l'OMC, en veillant à ce que le TSD soit plus efficace, opérationnel et adapté aux besoins réels des pays en développement et des pays les moins avancés (PMA) ; *prenons note* de la décision de la Chine de renoncer aux avantages liés au traitement spécial et différencié dans les futurs accords de l'OMC, comme l'ont déjà fait d'autres grands pays en développement Membres de l'OMC ; et *appelons* la Chine à veiller à ce que cet engagement soit également pris en compte rétroactivement dans la mise en œuvre des accords actuels de l'OMC ;

16. *saluons* la conclusion des négociations concernant l'Accord sur la facilitation de l'investissement pour le développement (FID), qui vise à créer un environnement plus équitable, plus transparent, plus efficace et plus prévisible afin de faciliter les investissements transfrontaliers et la participation des pays en développement aux flux d'investissement mondiaux ; et *saluons également* le soutien apporté à cet effet par 128 Membres de l'OMC (sur 166), dont 91 économies en développement (incluant 27 PMA) ;

17. *appuyons*, à cet égard, les efforts visant à :

- améliorer la mise en œuvre des dispositions relatives au TSD, notamment en examinant l'Accord sur les mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS) et l'Accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC),
- accroître l'assistance technique, le renforcement des capacités et l'aide au commerce,
- intégrer l'Accord FID dans le règlement de l'OMC à l'annexe 4 intitulée *Accords commerciaux plurilatéraux*,
- améliorer la coordination entre l'OMC et les organisations internationales aux fins de la réalisation des objectifs de développement ;

18. *appelons* à un soutien concret de la part des Membres de l'OMC en faveur de l'intégration des initiatives régionales africaines, en particulier la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf), dans les cadres institutionnels de l'OMC de renforcement des capacités afin de garantir la transformation structurelle et l'industrialisation, la diversification des exportations, une participation accrue aux chaînes de valeur régionales et mondiales, la facilitation des échanges, la connectivité des infrastructures et le développement des compétences ;

19. *appelons* à des résultats concrets lors de la CM14 sur les mesures de transition pour les pays sortant du statut de PMA, afin de garantir une transition harmonieuse, prévisible et durable ;

20. *soulignons* l'importance des règles multilatérales et plurilatérales sur le commerce électronique et le rôle des parlementaires et de l'OMC dans le renforcement des réglementations visant à maintenir un commerce électronique libre, inclusif, non discriminatoire, transparent, résilient, ouvert et équitable, tout en assurant la mise en place de garanties adéquates en matière de protection des données, de cybersécurité, de protection des consommateurs et d'autonomie réglementaire nationale ;

21. *demandons* aux Membres de l'OMC d'appuyer et de mettre en œuvre l'Accord sur le commerce électronique à titre prioritaire ; *soulignons* que cet accord établit les premières règles mondiales applicables au commerce électronique, créant ainsi un cadre équitable, prévisible et transparent qui profite aux consommateurs et aux entreprises en facilitant les transactions transfrontalières, en réduisant les obstacles et en favorisant l'innovation et la confiance ; *insistons* sur le fait que l'accord est conçu pour profiter autant aux pays en développement et aux PMA qu'aux économies avancées ; *saluons* les initiatives et les programmes de renforcement des capacités prévus dans l'Accord pour appuyer les efforts des pays en développement et des PMA visant à tirer parti des possibilités offertes par le commerce électronique ;

22. *encourageons* les Membres de l'OMC à :

- revitaliser le programme de travail sur le commerce électronique,
- rechercher une solution durable, équilibrée, fondée sur des données probantes et permanente à la question du moratoire sur les droits de douane applicables aux transmissions électroniques, tout en tenant compte des considérations liées au développement ;
- reconnaître l'importance, pour les pays en développement, de générer des recettes publiques à partir des transactions de commerce électronique, notamment par le biais de la TVA ou de taxes à la consommation similaires ;

23. *soulignons* le potentiel de l'intelligence artificielle (IA) pour améliorer la facilitation des échanges, renforcer la productivité et la compétitivité des entreprises et soutenir l'innovation, l'inclusion économique et le développement durable, à condition que son utilisation soit responsable, éthique, transparente et respectueuse des droits de l'homme, et qu'elle doit favoriser l'égalité des chances en matière d'emploi et soutenir les institutions démocratiques ainsi qu'une concurrence loyale ;

24. *appelons* à la création d'un groupe de travail dédié à l'intelligence artificielle au sein de l'OMC afin de faciliter le dialogue, le partage de connaissances et la coopération entre les Membres de l'OMC sur les réglementations et les politiques en matière d'IA, tout en respectant le droit des Membres de l'OMC à réglementer ;

25. *regrettons* que les résultats attendus dans le domaine agricole aient pris du retard, et *soulignons* la nécessité de mettre en place dès que possible une solution durable permettant aux pays en développement de gérer leurs stocks, tout en favorisant un cadre législatif visant à renforcer la sécurité alimentaire mondiale grâce à des chaînes d'approvisionnement alimentaires résilientes et sûres, à la promotion de pratiques agricoles durables et à la réduction du gaspillage alimentaire ; et *invitons* les ministres à œuvrer en vue de parvenir à un résultat sur l'agriculture lors de la CM15 ;

26. *saluons* l'entrée en vigueur de l'Accord de l'OMC sur les subventions à la pêche en septembre 2025 ; *exhortons* tous les Membres de l'OMC qui n'ont pas encore ratifié cet accord, à savoir les pays en développement, à le faire rapidement, car il leur donne accès au Mécanisme de financement de la pêche qui y est associé ; *soulignons* l'importance cruciale de parvenir également à un accord sur les disciplines relatives aux subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, afin d'éviter l'épuisement des ressources biologiques marines et de permettre leur gestion durable, tout en respectant la nécessité d'un traitement spécial et différencié conformément à l'objectif de développement durable 14.6 ;

27. *demandons* aux Membres de l'OMC de veiller à ce que la CM14 fournisse des orientations politiques sur les autres sujets faisant actuellement l'objet de discussions, à ce que les négociations de fond se poursuivent et à ce que des résultats soient obtenus à l'issue de la Conférence ;

28. *réaffirmons* l'importance de l'engagement parlementaire et de l'intégration d'une dimension parlementaire dans la future coopération multilatérale sur les questions commerciales, compte tenu de la contribution déterminante du commerce à l'économie mondiale ;

29. *réaffirmons également* notre sens commun des responsabilités s'agissant de mettre en place des mécanismes de contrôle parlementaire et de participation aux négociations et accords commerciaux, tant en amont qu'en aval du processus, en garantissant la transparence et la redevabilité démocratique grâce au suivi et à l'évaluation de l'effet de ces accords sur les populations locales ;

30. *appelons* à renforcer la dimension parlementaire de l'OMC, notamment par :

- une participation accrue des législateurs aux processus liés aux Conférences ministérielles et à la réforme de l'OMC,
- un soutien institutionnel et politique à la Conférence parlementaire sur l'OMC ;

31. *exprimons* notre conviction que la CM14 doit marquer une étape décisive vers la revitalisation du système commercial multilatéral, fondé sur le dialogue, la coopération et le multilatéralisme ;

32. *invitons* les Membres de l'OMC à renforcer les échanges avec toutes les parties prenantes, y compris la société civile, les syndicats et les organisations d'entreprises, et à intensifier la coopération avec d'autres organisations internationales telles que l'Organisation internationale du Travail (OIT) et, plus largement, le système des Nations Unies ; *appelons* les dirigeants nationaux et mondiaux à renforcer, à tous les niveaux, leurs efforts de promotion des avantages liés au commerce fondé sur des règles ;

33. *prenons l'engagement* de continuer à contribuer activement, en tant que parlementaires, au soutien et à la promotion d'une OMC réformée, crédible et inclusive, qui répond aux attentes des citoyens ;

34. *adressons* nos sincères remerciements aux autorités camerounaises, en particulier au Parlement du Cameroun, pour avoir facilité et assuré le succès de la Conférence parlementaire sur l'OMC 2026.